



CDEN du 08 / 11 /2023
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

M. LAUCH (Préfet), Mme CÔME (IA-DASEN), M. CALVAT (Vice-président du Conseil départemental) ,Mme VERDELHAN (personnel qualifiée conseil Départemental), Mme MASNEUF (SG-DSDEN 34), M. BOST (IA DAASEN chargé du premier degré), M. HERRADA (directeur des moyens éducatifs Conseil départemental), M. MUNIER (SME 1er degré et collèges), Mme CAMPAGNE (DIMEF, gestionnaire), M. CAPDEVILLE (SME), M. DOUTREMEPUICH (Maire de Causse de la Selle), M. MOYNIER (canton de Montpellier 3, M. MIAILLE (ligue de l'enseignement 34), M. BOWEN (FCPE), Mme OLORY (FCPE), Mme NIKICHINE (FCPE), Mme MARSAUX (FCPE), Mme SCHABO (FCPE), M. RAFFI (PPEP), Mme DELDEM (DDEN)

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

M. le Préfet, en introduction, rappelle le rôle central de l'école et sa propre implication à défendre les enseignants et l'école, notamment en traitant les remontées faites par les collègues. Il cite les fonds (le fond vert de 500 millions supplémentaires - sur 2 milliards) pour la rénovation des écoles les plus abîmées.

Il parle également du CNR qui se déploie et prend son envol dans notre département.

Enfin, il rappelle son attachement au monde professionnel et le rôle des enseignants à développer les connaissances du milieu professionnel au-delà de ce que les familles peuvent proposer.

M. le Préfet demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire de nos enseignants assassinés.

Puis il demande s'il y a des déclarations liminaires et souhaite que ceux qui prennent la parole se présentent.

➤ **Déclarations liminaires** : FSU / SNALC / UNSA / FO / DDEN/FCPE/ Représentant des Maires/PEEP

➤ **Réactions de l'administration:**

M le Préfet souhaite reprendre trois points :

- La géographie prioritaire de l'EN : M le Préfet sera vigilant à faire remonter les non classements de certains établissements (en REP) pourtant situés dans des quartiers difficiles.
- Concernant les écoles primaires dont les OS ont beaucoup parlé, M le Préfet suggère que, lorsque des travaux de construction ou de réhabilitation sont prévus ou réalisés, on y porte un regard.
- Concernant l'Abaya citée par une OS, M le Préfet salue la fermeté du gouvernement et du Ministre de l'EN. La mesure était attendue.

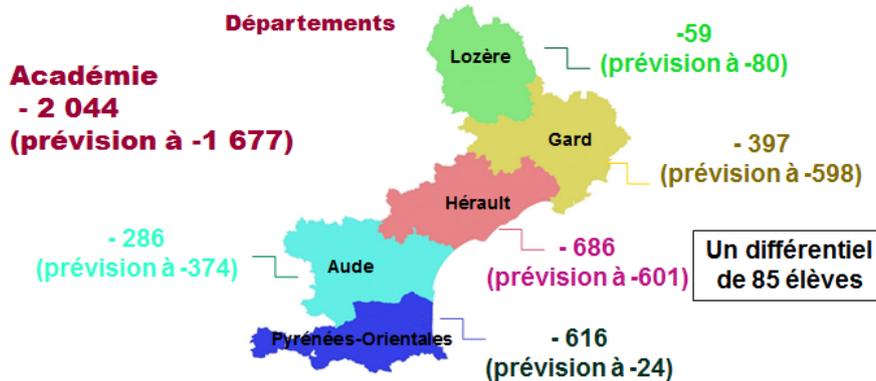
Mme l'IA DASEN répond aux fédérations de parents et rappelle qu'elles seront prochainement reçues. Concernant la transmission des coordonnées de parents, c'est un problème RGPD qui la bloque.

1ER THEME ABORDE : BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 1D ET 2D

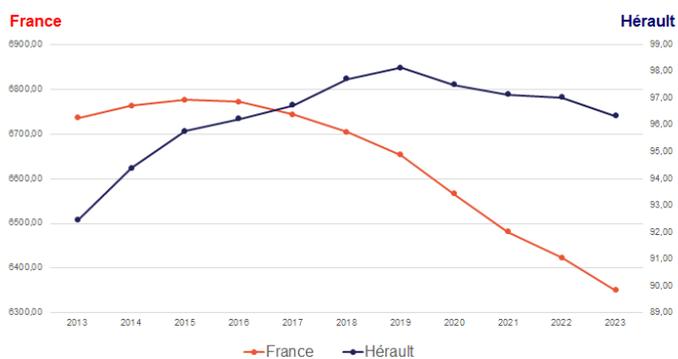
Alors que le niveau démographique national baisse, le niveau de l'Hérault a augmenté jusqu'en 2019 puis s'est mis à baisser, mais moins vite qu'au niveau national.

Bilan des effectifs dans le 1^{er} degré (établissements publics avec ULIS)

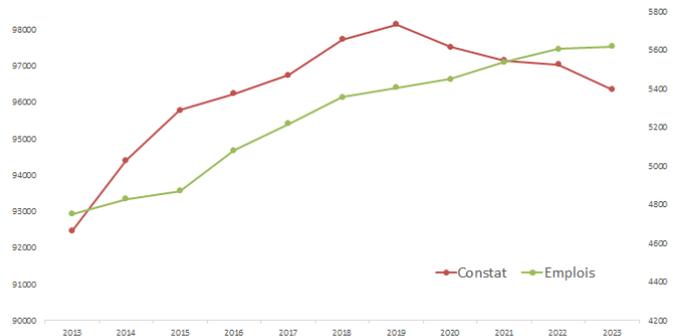
Constats RS 2023 par rapport aux constats RS 2022



Premier degré – RS 2023 Éléments démographiques Données nationales et départementales (en milliers)



L'encadrement des élèves Évolution des effectifs et des emplois dans l'Hérault



Dans l'Hérault, la baisse constatée est plus importante qu'initialement prévue. Par ailleurs, le nombre d'élèves baisse mais pas le nombre d'enseignants. Le P/E augmente donc à 5,79 en 2023.

Le département en quelques chiffres :

- 612 écoles dont 214 maternelles et 398 primaires ou élémentaires.
- 4358 classes
- 96349 élèves dont 938 en ULIS.
- 612 écoles de 1 à 23 classes, la médiane étant à 6.
- 58 enseignants contractuels.

Focus sur l'instruction en FAMILLE :

M. le représentant des Maires informe les membres de la commission de la réticence des maires à effectuer les contrôles. M. le Vice-président départemental précise que ce contrôle concerne le bâti (présence d'une pièce, un bureau...) et non les capacités de la famille à assurer l'instruction en famille. M. le Représentant des Maires émet une opinion concernant l'instruction en famille. Mme l'IA-DASEN rappelle que c'est un droit des familles, mais nouvellement sur autorisation en place de déclaration. Les conditions sont plus drastiques qu'autrefois, avec des critères nouveaux, ce qui explique la tendance baissière, pas seulement dans

l'Hérault. Les refus sont motivés par la non atteinte des fondamentaux. Les élèves alors en fragilité sont accueillis dans des écoles.

2021/2022	2022/2023		2023/2024 (Au 6 novembre 2023)	
557	542		435	
	Renouvellements	Nouvelles demandes	Renouvellements	Nouvelles demandes
	454 (dont 40 CNED)	88 (dont 18 CNED)	316 (dont 9 CNED)	119 (dont 9 CNED)

M le Préfet souligne sa volonté personnelle à suivre ce sujet, explique travailler en commission sur l'évitement scolaire. Il existe parfois une volonté de séparatisme de quelques familles.

Dotation d'emploi dans le 1^{er} degré :

+22 ETP alors que -601 élèves, ce qui permet d'améliorer le taux d'encadrement et de plafonner à 24 en GS/CP/CE1 et sur les GS dédoublés.

En 2 ans, +91 ETP pour une baisse de 1000 élèves. Le E/C est passé de 23 en 2022 à 22,24 à la rentrée 2023.

OS : Les postes supprimés cités sont ceux du RASED, transformés en postes EDAL.

LES POINTS SAILLANTS :

- 63% de dédoublements en GS et 100% pour CP/CE1. Coût de la mesure : 20 ETP, 71 écoles concernées dont 49 en REP+ et 22 en REP, 338 classes dédoublées.

96% des écoles respectent le plafonnement en GS/CP/CE1. Coût de la mesure : 25 ETP.

CE QU'EN PENSE LE SNALC : la poursuite de la mesure de dédoublements absorbe 20 ETP sur les 22 en dotation d'emplois. Par ailleurs, il est regrettable de constater que le plafonnement engendre souvent des sureffectifs sur les autres niveaux dans l'école, ou des répartitions complexes (et peu pédagogiques).

- L'administration annonce de nouvelles évaluations nationales au CM1 pour répondre au plus près aux besoins des élèves.

Une Attention particulière des écoles avec ULIS, des écoles en EP, dans les territoires ruraux (ZRR et ZM)

- L'Instruction obligatoire des 3 ans.

OS : Préoccupation dans le département de l'Hérault concernant les – de 3 ans dont le taux de scolarisation est très faible, alors que le privé scolarise davantage les –de 3 ans (42% des – de 3 ans scolarisés le sont dans le privé). Mme l'IA-DASEN répond : Il est difficile d'atteindre les familles éloignées du système éducatif et elle partage ce constat avec les OS.

- Amélioration des conditions d'exercice pour les directeurs d'écoles avec augmentation des temps de décharge depuis 2021 (coût : 9 ETP) et création de 10 emplois pour couvrir l'ensemble des décharges de directeurs des écoles de 1 à 3 classes.

CE QU'EN PENSE LE SNALC : les conditions de travail des directeurs sont loin d'être améliorées, et l'augmentation des décharges ne permet pas à tous d'absorber la surcharge administrative des dernières années.

Le plan de formation priorise les apprentissages fondamentaux et la formation continue des directeurs.

Création de dispositifs en faveur de l'école inclusive :

- 4 ULIS : Écoles élémentaires C. Péret de Béziers (Béziers Centre)
L. Pasteur de Palavas-les-Flots (Lattes)
F. Bazille de Montpellier (Montpellier Centre)
P. Bouissinet de Villeneuve-les-Maguelone
(Saint-Jean-de-Vedas)
- 1 dispositif d'auto régulation à l'école Jean Moulin de Castelnaud-le-Lez
(Castelnaud-le-Lez)
- 1 unité d'enseignement polyhandicap à l'école Paul Crouzet de
Prades-le-Lez (Saint-Mathieu-de-Trévières)

OS : l'école de Villeneuve-les-M. est en grande difficulté depuis la création de l'ULIS. On y avait annoncé un nombre maximum de 10 élèves, à l'enseignant et à l'AESH. Il y a actuellement 12 élèves avec nécessité d'isoler des élèves particulièrement difficiles, où l'AESH se retrouve seule, sans enseignant. On ne peut se satisfaire de ces créations sans regarder ce qu'il s'y passe.

Mme l'IA-DASEN répond qu'elle s'informerait de cette situation.

- **UNE NOUVELLE ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

Passage d'une logique de bassins de formation à une logique de réseaux pédagogiques avec pour objectif d'assurer l'accompagnement du parcours des élèves en prenant en compte la continuité éducative 1^{er}/2nd degré, la cohérence éducative en terme de parcours scolaire des élèves et le bassin de vie des familles.

FCPE : Pourtant, l'affectation des élèves au collège dépend de leur adresse.

Réponse de M. le vice-président du Conseil Départemental : Dans les zones urbaines, il est courant que des enfants de la même école se retrouvent, de par la carte scolaire, dans des collèges différents. C'est différent en milieu rural.

Mme l'IA-DASEN rappelle que l'idée générale est de travailler en inter-degrés.

M. le Vice-Président du Conseil Départemental précise que, suite au travail réalisé en collaboration, il arrive que, pour de la mixité sociale, certains élèves soient répartis dans 2 collèges.

SECOND DEGRE RS 2023 ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Les effectifs départementaux sont en hausse dans les collèges : +125 élèves (prévision à 153), tandis que les effectifs académiques sont en baisse.

Question de la PEEP : A quoi sont dues cette baisse académique et cette hausse départementale ?

M le Vice- Président Départemental répond qu'il s'agit d'un solde migratoire positif dans l'Hérault (essentiellement venant du Nord-Est et de l'Île de France) avec toutefois une stagnation des naissances.

Bilan de la rentrée scolaire 2023 dans le SECOND DEGRE :

81 collèges, 48099 élèves dont 1383 en SEGPA et 830 en ULIS.
+21,8 ETP pour les collèges du Département.

POINTS SAILLANTS :

- ✓ Création de la « nouvelle 6^e ». Il s'agit de l'heure de consolidation ou d'approfondissement et l'heure de devoirs faits.

Ce qu'en pense le SNALC : il évoque des difficultés d'organisation, avec de fortes disparités de pratiques entre établissements. Il ajoute que les enseignants assurent parfois la consolidation à des élèves qui ne sont pas les leurs. Enfin, le SNALC dénonce l'absence de temps de concertation prévu pour l'enseignant de l'élève avec l'enseignant qui assure l'heure de consolidation ou d'approfondissement. Ce système n'est pas efficient.

Mme l'IA-DASEN répond que l'égalité des enseignements n'existe pas. La disparité est due à l'autonomie des établissements, et elle pense que c'est une bonne mesure. Comme dans les stages de réussite, les enseignants ne l'assurent pas à leurs propres élèves. Les enseignants doivent se concerter (NDLR : quand / comment ?). Mme la DASEN refuse de communiquer les résultats de la nouvelle 6^e (demandés par la FCPE et les OS). Toutefois, elle affirme que chaque élève en bénéficie.

Mme l'IA-DASEN veut laisser cette année d'expérimentation avant de tirer un bilan.

Le SNALC veut avoir l'assurance qu'il y aura bien un bilan. Mme l'IA-DASEN le confirme.

OS : Cette question du bilan était prévue en questions diverses. La multiplicité des dispositifs « gadgets » coûtent et n'est pas efficace. Concernant le parcours avenir, soyons prudents également car il ne faut pas que cette découverte des métiers deviennent une pré-orientation vers les filières disponibles dans le bassin.

Les OS ne manquent pas de dénoncer l'effet pervers du Pacte : le rallongement de la journée de travail de ceux qui ne l'ont pas signé. En effet, les animations pédagogiques (2H) sont placées le mardi soir pour libérer les mercredis matins, engendrant des journées à rallonge et une disponibilité intellectuelle moindre.

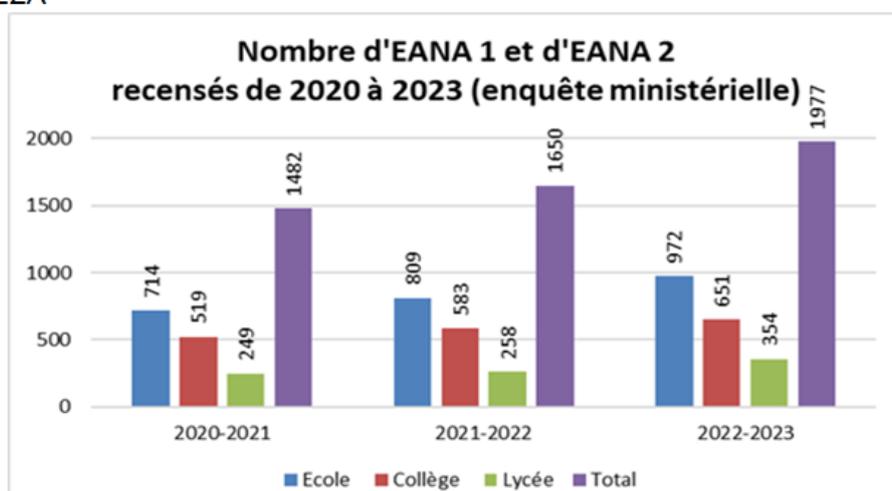
- ✓ Parcours « avenir » avec généralisation de la découverte des métiers à partir de la 5^e
- ✓ Mise en place de nouvelles évaluations en 4^e
- ✓ Mme la DASEN souligne la création de nouveaux Dispositifs : 4 nouvelles ULIS, 1 nouvelle UPR.

Les EFIV dans l'Hérault

	Maternelle	Élémentaire	Collège	Total
2021-2022	65	313	61	439
2022-2023	103	428	68	599

Les chiffres de 2023 ne sont pas connus

Élèves allophones UPE2A



RESULTATS SCOLAIRES

DNB : 88.7% dans l'Hérault (un peu en-dessous du niveau national)

BAC général : 96.9%

BAC Techno : 92.8% (mieux que le niveau national)

BAC Pro : 81.7%

NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE

19 projets 1^{er} degré et 11 projets 2nd degré. Tous ne sont pas encore validés.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

97.6% sont à 4 jours, soit 606 écoles sur 612. Rappelons que la norme, c'est 4,5 jours dans la loi.

2EME THEME ABORDE : REGLEMENT TYPE DEPARTEMENTAL DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

Une présentation succincte des modifications est projetée :

Nouveaux éléments

- Sorties individuelles d'élèves pendant le temps scolaire pour recevoir des soins spécialisés ou des enseignements adaptés
- Les règles de vie à l'école
 - Manquements au règlement intérieur
 - Comportement momentanément difficile d'un élève
 - Mesure de protection de l'élève
 - Risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école

Les OS formulent plusieurs demandes d'amendement (ajout de la présence des registres RSST et danger imminent et de l'usage qui en est fait, inclusion des EDAI dans les dispositifs, ...) et alertent sur certaines dérives (autorisation de sortie sur temps scolaire donnée par le Directeur, pour des soins, notamment pour l'orthophonie, qui impacte les apprentissages...)

Certaines OS demandent au CDEN de fournir un condensé du règlement utilisable pour les règlements d'école. D'autres OS, dont le SNALC, s'y opposent ; chaque école doit rester souveraine dans son règlement intérieur.

Devant les multiples divergences, M le Préfet suggère que l'on ne vote pas le RI aujourd'hui, que l'on se laisse jusqu'au prochain CDEN.

Les OS demandent que soit communiquée aux inspecteurs la pleine responsabilité de l'organisation des 108h par les directeurs et les équipes pédagogiques.

Des discussions s'engagent aussi concernant la rédaction du passage concernant le dispositif Phare.

M. le Préfet demande que les OS fassent des propositions, précises, par mail, sans toutefois modifier le texte officiel dans le respect du Code de l'Éducation.

Concernant l'exclusion (temporaire) de l'élève, la FCPE demande s'il y aurait possibilité d'introduire des conseils de discipline ?

Réponse : IA-DASEN indique que ce n'est pas prévu dans le 1^{er} degré. On ne peut modifier le code de l'Éducation. Mais M. Le Préfet suggère de proposer une formulation assez souple permettant une décision prise en équipe.

VOTE : LE VOTE EST REPORTE AU PROCHAIN CDEN.

3EME THEME ABORDE : RENOUELEMENT DDEN

Mme la DDEN précise qu'une formation est assurée pour les nouveaux DDEN.

M Benoît CHAILLOUX (pour Béziers Sud) et Mme Françoise MOREL (pour Agde, Pézenas) se présentent comme nouveaux DDEN.

VOTE : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 5 (FSU ET SUD) / POUR : 11

QUESTIONS DIVERSES :

- **OS : Demande d'un bilan des parts de Pacte**
Mme l'IA-DASEN : 4570 dans le premier degré, 64.68% sont attribués dont 30% sur les projets innovants.
Dans le second degré, ce sont les RCD qui sont majoritaires, mais pas de données chiffrées.
- **SNALC : Concernant le manque d'AESH**, sur le terrain, les retours sont différents de ceux annoncés en CSASD : on nous dit que le vivier est insuffisant : pas de remplacements après maladie ou démission. Or, des AESH nous ont indiqué ne pas avoir eu de suite à leur candidature.
Mme l'IA-DASEN différencie les arrêts maladie, qui ne peuvent être remplacés sur leur support financier, et les démissions qui peuvent être remplacés. Mais le vivier manque de volontaires et les temps avant de pouvoir recruter expliquent ces absences.
Mme la secrétaire générale ajoute que ce point a été abordé en formation spécialisée. Le délai de remplacement provient de la situation des candidats (réussite à un concours, abandon de poste ...). Elle explique que l'absence de recrutement d'AESH malgré leur candidature peut être due à la saturation d'emplois du PIAL concerné. Il convient alors que les PIALS communiquent entre eux pour contacter les candidates éventuelles. Elle suggère de faire remonter à la gestionnaire les cas précis afin de voir ce qu'il en est.
- D'autres questions n'ont pas obtenu de réponse lors de cette séance...

